Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Recu en préfecture le 09/11/2022

Publié le



ID: 044-244400438-20221108-DE204_P081122-DE



GRAND LIEU COMMUNAUTE: 0085 - 244 400 438

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DECISION DU PRESIDENT

Objet : Avenant n°1 au lot 12 « peinture et sols souples » du marché de construction du bâtiment pour les services techniques de la Communauté de Communes de Grand Lieu.

Par une décision en date du 29 juin 2021, il a été attribué le lot n°12 « peinture et sols souples », du marché de construction du bâtiment pour les services techniques de la Communauté de Communes de Grand Lieu à l'entreprise SAS LAIDIN. Ce marché a été attribué pour un montant de 28 530.34 € HT.

L'avenant n°1 a pour objet de prendre acte des adaptations du projet. Il n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par l'avenant n°1.

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1er février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, pour approuver et conclure tous les avenants aux marchés, si l'avenant n'a pas d'incidence financière ou s'il conduit à une évolution du montant du marché initial inférieure à 5%;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté,

Article 1 – D'approuver l'avenant n°1 au lot n°12 « peinture et sols souples » du marché de construction du bâtiment pour les services techniques de la Communauté de Communes de Grand Lieu. L'avenant n°1 n'a pas d'incidence financière sur le marché.

Article 2 – Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE204-P081122 Publié sur le site internet le 15/11/22 Fait à La Chevrolière, le 8 novembre 2022,

Le Président, Johann BOBLIN,

> Signé électroniquement par : Johann Boblin Date de signature : 09/11/2022

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté